



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 15.05.2020

Numéro de publication: NA03-000000441

Canton: VD

Entité de publication:

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

Laiterie N. Bourquin

Débiteurs:

Laiterie N. Bourquin
CHE-102.934.411
Chemin du Chêne 5
1020 Renens VD

Indications sur l'assemblée des créanciers

16.06.2020, 09:00 heure

c/o: Etude ZUMBACH&ASSOCIES, agents d'affaires breveté
Rue de Cossonay 192
1020 Renens

Mandataire du sursitaire : Jacques LAUBER, agent d'affaires
breveté, Rue du Midi 4, Case postale 6721, 1002 LAUSANNE

Date de l'octroi du sursis : 21 novembre 2019

Commissaire au sursis : Thierry ZUMBACH, agent d'affaires
breveté, Rue de Cossonay 192, Case postale 7800, 1002
LAUSANNE, tél. 021/632.92.92

Assemblée des créanciers : L'assemblée des créanciers a été
fixée au

Mardi 16 juin 2020 à 9h00 au bureau du Commissaire au
sursis, Rue de Cossonay 192 à Renens

Examen des pièces : Durant les 20 jours précédant l'assem-
blée des créanciers, au bureau du Commissaire au sursis, Rue
de Cossonay 192 à Renens, ceci sur rendez-vous

Expiration du sursis : 25 juillet 2020

Le Commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement
des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).
Publication selon la LP.

Délai : 6 mois

Point de contact:

Thierry Zumbach
Rue de Cossonay 192, P.O.B. 7800, 1002 Lausanne
1020 Renens VD

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur
à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au
point de contact en communiquant au commissaire les
moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui
ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont